



REGARD SUR L'ACTUALITÉ

“CAIN, QU'AS-TU FAIT DE TON FRÈRE ?”

Depuis ce Lundi 12 Mai, revient sur le devant de la scène de l'Assemblée Nationale le débat sur la fin de vie. Le projet de loi était dans les cartons depuis plusieurs mois, mais la crise gouvernementale de Juin 2024 en avait retardé le débat. Depuis, le Premier ministre François Bayrou décida de relancer ce débat et de scinder le texte en deux propositions de loi. L'une sur les soins palliatifs, et l'autre, controversée, sur l'aide active à mourir. Un petit rappel pour y voir plus clair dans les mots employés :

- Soins palliatifs : "L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychique, sociale et spirituelle", explique la "Société française d'accompagnement des soins palliatifs".
- "L'aide active à mourir désigne tout acte ayant pour finalité de provoquer la mort d'une personne", explique le "Centre national pour la fin de vie". Cette "aide active à mourir" peut prendre deux formes différentes : soit le suicide assisté, soit l'euthanasie.
- Le suicide-assisté est la disposition actuellement défendue par le gouvernement. Il prévoit qu'un soignant assiste, sans participer, au suicide d'une personne. Le soignant, un médecin ou un infirmier, n'agit pas de façon active dans le processus. C'est bien la personne elle-même qui est à l'initiative de l'action provoquant sa mort.
- L'euthanasie, elle, se définit par la posture "active" du personnel médical lors de la procédure. Il revient au médecin ou à l'infirmière, d'enclencher le geste final, comme l'injection de la substance létale par exemple. L'Académie de médecine définit l'euthanasie par une "action destinée à donner la mort à un malade incurable qui demande ou a demandé que l'on abrège ses souffrances ou sa déchéance physiologique.

Dans un article publié en Avril 2021 au journal "La Croix", le P. Bruno SAINTÔT, jésuite, rappelait les positions de l'Association médicale mondiale et du Conseil National de l'Ordre des médecins français concernant l'euthanasie : "En fait, c'est pourtant assez simple. Il suffit de redire que l'euthanasie n'est pas un soin, que cela ne fait pas partie de la mission du médecin. C'est devenu difficile à comprendre. Alors il faut marteler à nouveau les grands interdits comme le fait régulièrement l'Association médicale mondiale (AMM) : « L'AMM renouvelle son attachement profond aux principes de l'éthique médicale et au plus grand respect de la vie humaine. En conséquence, l'AMM est fermement opposée à l'euthanasie et au suicide médicalement assisté. [...] Aucun médecin ne saurait être forcé à participer à une euthanasie ou à aider une personne à mettre fin à ses jours, pas plus qu'il ne devrait être tenu d'orienter un patient à cette fin. » C'est clair. Une association médicale mondiale, c'est quand même plus large que le censé dernier bastion des médecins réfractaires français qui s'opposent au progrès social. Le Conseil national de l'Ordre des médecins français est aussi ferme : « Le devoir du médecin est de soigner, soulager, accompagner. Le Conseil national de l'Ordre réitère donc sa position selon laquelle la décision d'euthanasie ou de suicide assisté sont des actes qui ne concernent ni les médecins, ni les soignants. Il s'agit essentiellement d'un problème sociétal. Ce n'est pas le rôle du médecin de provoquer délibérément la mort".

En 2018, les évêques de France publiaient une déclaration intitulée "Fin de vie ou l'urgence de la fraternité", déclaration qu'ils concluaient par un appel à la fraternité : "Face aux troubles et aux doutes de notre société, nous offrons le récit du « bon Samaritain » qui prend en charge « l'homme à demi-mort », le conduit dans une « auberge » hospitalière et exerce la solidarité face à la « dépense » qu'occasionnent ses « soins ». À la lumière de ce récit, nous appelons nos concitoyens et nos parlementaires à un sursaut de conscience pour que s'édifie toujours plus en France une société fraternelle où nous prendrons individuellement et collectivement soin les uns des autres. La fraternité relève d'une décision et d'une urgence politiques que nous appelons de nos vœux".

+ Monseigneur Jean-Pierre COTTANCEAU

AGENDA

Mission/déplacement

Père Joel AUMERAN est hors du territoire pour un pèlerinage au Portugal du 04 au 17 mai inclus.

Père Bruno MAI est à Kaukura du 10 au 16 mai.

Diacre Pierre ANCEAUX accompagne un groupe de Pèlerins de l'Espérance du 09 mai au 05 juin.

De l'élection du Pape Léon XIV

Messe d'action de grâce

Une messe d'action de grâce en l'honneur de l'élection du Pape Léon XIV sera dite par Monseigneur Jean-Pierre COTTANCEAU le jeudi 15 Mai 2025 à 18h30 en l'église MARIA NO TE HAU de PAPEETE.

Soyez les bienvenus !

ORDINATIONS DIACONALES

Notre diocèse est invité à rendre grâces à Dieu pour l'ordination au diaconat permanent de :

- **Roland RATEAU** de la paroisse St François Xavier de PAEA
- **Lloyd CHAVEZ-MARERE** de la paroisse du Cœur immaculé de Marie de TARAVAO
- **Jean Yves CADOSTEAU** de la paroisse du Cœur Immaculé de Marie de TARAVAO

Ces ordinations seront célébrées en l'église MARIA NO TE HAU de PAPEETE le Samedi 31 Mai 2025 à 09h00.

Prions pour eux !

CONFIRMATION

*Monseigneur Jean-Pierre COTTANCEAU confèrera le sacrement de la confirmation à :

Saint Thomas de PUEU

Le dimanche 18 mai 2025 à 10h30.

Cœur Immaculé de Marie de TARAVAO

Le samedi 24 mai 2025 à 18h00.

Sainte Anne de PAPENOO

Le dimanche 25 mai 2025 à 07h30.

Saint André de RAIATEA

Le jeudi 29 mai 2025.

*Père Landry BOYER confèrera le sacrement de la confirmation le dimanche 25 mai à 9h00 à la paroisse de Saint Patrice (Moorea)

PAROISSE CHRIST-ROI (PAMATAI)

*Église jubilaire

L'église Christ Roi de Pamatai, choisie comme un « église jubilaire » par le Diocèse de Papeete, rappelle aux personnes qui souhaitent, individuellement ou en groupe, faire une démarche jubilaire à l'église Christ Roi, qu'elles peuvent contacter la paroisse au 40.82.54.50, ou bien envoyer un message sur la page Facebook de la paroisse. Un prêtre est disponible pour recevoir les pénitents chaque vendredi, de 8H00 à 11H00 et de 14H00 à l'heure de la messe. Messe au cours de laquelle une intention spéciale en vue des indulgences plénières est dite.

P. Auguste UEBE-CARLSON
Curé de la paroisse Christ-Roi

INSCRIPTION À L'ÉCOLE DIACONALE

Année académique 2025-2026

Toutes les paroisses qui souhaitent envoyer un candidat à l'école diaconale, pour l'année académique 2025-2026, peuvent s'approcher du père Auguste Uebe-Carlson afin de convenir avec le candidat des date, heure et lieu pour une première rencontre. Pour cela, vous pouvez contacter le père Auguste aux numéros suivants :

- Paroisse Christ-Roi, Pamatai : 40 82 54 50

- Paroisse ND de Grâce, Puurai : 40 82 51 63

- Portable : 87 72 68 08

La clôture des inscriptions à l'école diaconale est fixée au 11 juin 2025.

P. Auguste UEBE-CARLSON
Directeur de l'école diaconale

SERVICES

SERVICE DIOCÉSAIN

DE LA CATÉCHÈSE

Rassemblement diocésain

Le Service diocésain de la catéchèse informe tous les catéchètes du diocèse de Papeete que son prochain Rassemblement se déroulera le samedi 07 juin 2025 à la Paroisse de Maria No Te Hau de Papeete de 08h00 à 11h30.

Le thème sera le suivant : "*Catéchètes, nous sommes appelés à être des porteurs d'Espérance.*"

(Le programme sera diffusé ultérieurement)

D. Gérard PICARD-ROBSON
Directeur du SDC

APOSTOLAT DES LAÏCS

HARMONIE DIVINE

Retraite pour tous

Le Groupe d'animation Harmonie Divine organise une retraite pour tous du 30 mai au 1 juin 2025 à Tibériade. Le thème : *"Père ton Nom est Prière"*,
(en pièce jointe : fiche d'inscription)

D. Juanito BURNS

Comité Diocésain du Renouveau Charismatique Rencontre

Paix et joie frères et sœurs,
Remerciements frères et sœurs pour votre participation à notre rencontre. Les prochaines rencontres se dérouleront les jeudi 22 mai et 19 juin 2025 de 17h à 19h à l'annexe de l'Évêché. Toutes personnes de bonne volonté souhaitant servir le courant de grâce du renouveau charismatique sont chaleureusement conviées. Nous ferons le point sur les projets.

D. Rodrigue VIRIAMU
Répondant diocésain du CDRC

FOYERS D'HEBERGEMENTS

FOYER MARIA NO TE TIATURI

Inscriptions

Les inscriptions pour la rentrée scolaire d'août 2025 au Foyer pour jeunes filles-étudiantes des cinq archipels de Polynésie sont ouvertes.

En pièce jointe, un dépliant explicatif et détaillé.

Pour tout renseignement, contactez le 40 42 78 12 ou dirfoyer-fdjf@ddec.pf.

Sœur Salomé BEDI
Directrice du Foyer

COMMUNICATIONS SOCIALES



RADIO MARIA NO TE HAU

Enseignements

FM 87. 6 / 93. 8 / 96. 4 / 101. 5 sur TNS

www.radiomarianotehau.com

Voici nos enseignements du 19/05 au 23/05 :

Lundi 19/05 : "L'épopée mariale de notre temps"
par Père CAILLONS

Mardi 20/05 : Interview de Loyd Chavez et Jean-Yves Cadousteau, deux futurs diacres permanents, en direct sur la Radio et sa page FB.

Mercredi 21/05 : "Dieu t'aime tel que tu es"
par Carlos PAYAN

Jeudi 22/05 : "Les gloires de Marie"

par Daniel LACOUTURE

Vendredi 23/05 : "Disciples missionnaires"
par Père Pierre AGUILA

ÉMISSION « TOUS FRÈRES »

S'embellir (Islam)

Rediffusion

Pourquoi faut-il soigner son apparence pour la prière ? Quelle tenue les musulmans doivent-ils adopter pour aller à la mosquée ? Quelle est la signification de l'hadith selon lequel Allah aime la beauté ?

Cette semaine, Tous Frères se pose la question de la beauté dans l'islam avec le verbe s'embellir. Émission diffusée sur Polynésie 1ère le samedi 17 mai 2025 à 7h00.

CENTRE DE RETRAITES À TIBÉRIADE

Mai 2025

16 au 18 mai : Te Vai Ora Hommes en français

23 au 25 mai : Communauté Te Aroha

30 mai au 01 juin : Retraite pour tous (Harmonie divine)

ÉCOLES DE LA FOI

INFORMATION

Pour cette année 2025, les écoles de Juillet auront lieu du Lundi 07 au Mercredi 30 Juillet ; elles débiteront par une semaine commune du LUNDI 07 au VENDREDI 11 Juillet.

Le thème de cette semaine sera dans le prolongement de la réflexion entamée lors de la démarche synodale récente : "COMMENT MARCHER ENSEMBLE ?"

- = Dans la mission
- = En liturgie
- = Pour la formation
- = Dans les organismes de participation
- = En lien avec la société

Retrouvez l'actualité du diocèse sur notre portail : www.catholic.pf

L'après-midi sera proposée une série d'enseignements sur la façon de regarder la mort dans le monde Polynésien et dans la Bible, occasion de faire grandir notre connaissance de la pensée polynésienne sur cette réalité, pour mieux accompagner ceux qui s'y trouvent confrontés. Chacun pourra aussi nourrir sa foi en la résurrection à partir de la Bible, cette foi qui fait de nous des pèlerins d'espérance comme nous y invite notre regretté Pape François. Ainsi pourront être mieux formés ceux qui, dans nos communautés ont la charge d'accompagner les frères et sœurs qui vivent un deuil, une séparation douloureuse.

Cette semaine commune se déroulera à l'école de la mission et rassemblera les écoles suivantes :

- +ANETIOHIA
- + NAZARETH
- + EMMAUS
- + HAAPIIRAA KATEKITA
- + HAAPIIRAA NOTA
- + REO MAOHI

Pour ce qui concerne l'école SYKAR : la session de Juillet débutera pour les participants le 21 Juillet et s'achèvera le 30 Juillet. Mais les animateurs et intervenants seront fortement invités à venir à la session commune de la première semaine du 07 au 11 Juillet.

+ **Monseigneur Jean-Pierre COTTANCEAU**

ÉCOLES DE FORMATION

École ANTIOCHE – ANETIOHIA

Inscription et Hébergement

L'école de la foi Antioche, en langue tahitienne, est heureuse de vous accueillir à l'école Sainte Thérèse de Taunoa au mois de juillet 2025. Du 7 au 11 juillet à l'école de la Mission et du 14 au 30 à l'école sainte Thérèse à Taunoa. Elle est ouverte à tous sans distinction de situation matrimoniale.

Les élèves inscrits sur l'école et provenant des îles pourront être hébergés sur la paroisse de Sainte Thérèse de Taunoa à partir du 26 juin 2025 à 8h00.

Une participation de 5000 cfp est demandée pour la retraite à Tibériade du 11 au 13 juillet 2025.

Des informations complémentaires sur les cours seront publiées ultérieurement.

Diacre Joseph PAHIO,
Directeur de l'école Antioche

École KATEKITA, REO TAHITI, NOTA

Inscription

“Les haapiiraa katekita, reo tahiti et nota” sont heureux de vous annoncer l'ouverture des inscriptions aux écoles de la Foi du mois de juillet prochain.

Cette année sera différente des années précédentes. En effet, les écoles, toutes confondues, commenceront la première semaine (du 07/07/25 au 11/07/25) à l'école de la mission autour du thème “COMMENT MARCHER ENSEMBLE”.

A compter du 14/07 et jusqu'au mercredi 30/07/25 (date des investitures), les cours du haapiiraa seront dispensés à l'ISEPP.

La retraite se tiendra du mercredi après midi 16/07 au vendredi 18/07 (12.00) à l'ISEPP.

Pour participer aux frais itinérants du haapiiraa, une participation financière de 5000 xpf est demandée aux élèves.

Il vous est possible de vous inscrire directement à l'Évêché ou auprès de vos paroisses.

À bientôt de vous voir au mois de juillet.

Qui nous sommes

PRESENTATION

Sous la tutelle de la Congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Cluny, dont la fondatrice, la Bienheureuse Anne-Marie JAVOUHEY, a toujours eu le souci de l'éducation de la jeunesse, le foyer est dédié à "Notre Dame de l'Espérance" (Maria no te Tiaturi)

Ce Foyer a été ouvert en 1998 et dispose d'une structure d'accueil de 40 à 45 places pour héberger des étudiantes du second degré et des études supérieures venant des 5 archipels de Polynésie, quelques soient leurs origines ou leurs confessions religieuses.

SITUATION

Le Foyer est situé dans le quartier de la Mission, rue des Lilas, à PAPEETE, à proximité de L'ISEPP et des Collèges Lycée Lamennais et Pomare IV. Néanmoins, les étudiantes ont un accès facile :

-aux différentes boutiques de commerces si elles ont besoin de faire leurs courses,
-aux différents moyens de transports si elles fréquentent des établissements scolaires se situant plus loin que ceux cités ci-dessus.

Nous contacter

Mission rue des Lilas PAPEETE
Parking disponible.
BP 2129 PAPEETE
Tel : +689 40 42 78 12
Vini: +689 87 77 37 34
Courriel : dirfoyer-fdjf@ddec.pf



Conditions d'accueil

- La jeune fille est inscrite dans un établissement scolaire de TAHITI, que ce soit sous tutelle privée, publique ou d'Etat.
- Les démarches d'inscription sont à effectuer par les familles, les tuteurs légaux ou les jeunes majeures, auprès de la Direction.
- Les jeunes filles seront prises en charge par le Foyer tout au long de l'année, à l'exception des vacances de décembre et celles de juillet-août.
- Dès l'admission de la jeune fille, le Foyer représente les parents auprès des autorités scolaires durant son année.

Etablissement catholique d'hébergement,

pour jeune filles ou étudiantes des 5 archipels de Polynésie Française.

La responsabilité du Foyer est limitée à une responsabilité civile légale;



1992

Historique

Le projet de construction d'un foyer d'hébergement a été initié en octobre 1992 par Sœur Marie-André de JAHAM, Supérieure Vice Provinciale des Sœurs de Saint Joseph de Cluny, en faveur des étudiantes des îles venant poursuivre leurs études à PAPEETE. Pour sa réalisation, l'association " Tiaturiraa o te mau motu " a été créée.

1998

Le foyer des jeunes filles est ouvert dans le quartier de la Mission à PAPEETE. Sœur Maria MALLOVITTES est nommée Directrice et accueille les premières pensionnaires au mois de mars.

Ouverture officielle du foyer au mois d'août, pour la nouvelle année scolaire. Le 2 octobre, Monseigneur Michel COPPENRATH procède à la bénédiction du foyer.

1999

Soeur Liliane succède à Soeur Maria MALLOVITTES, à la direction du foyer.

2004

La Direction du foyer est confiée à madame Hélène SUARD, ancienne Directrice de l'Ecole Maternelle de la Mission.

2006

Madame Marie-France EHUMOANA reprend le flambeau à la suite de Madame Hélène SUARD.

2009

Madame Thérèse MADRENES (associé SJC) succède à madame Marie-France EHUMOANA.

2015

A la rentrée du mois d'août, Madame Eugénie TAMUERA est nommée à la Direction.

2017

Le 8 septembre, Sœur Céline HIKUTINI , prend la Direction du foyer, nommée par Sœur Marie-IKAL, Supérieure Vice Provinciale.

2022

Le 31 juillet, Sœur Salomé BEDI, prend la Direction du foyer

Objectif du foyer

Le foyer de Notre -Dame de l'Espérance a été conçu de manière à permettre aux jeunes filles de :

- Poursuivre leurs études dans de bonnes conditions matérielles, morales, psychologiques et spirituelles.
- Compléter l'action éducative familiale et instructive, tout en accompagnant les jeunes dans la découverte et l'épanouissement de leur personnalité.
- Se préparer à la vie en société et en Eglise, tout en conservant des liens étroits avec leur famille et leur îles d'origine.



HEBERGEMENT

Les étudiantes disposent à l'étage :

1. D'un lit (en chambre ou au dortoir)
2. D'une armoire de rangement
3. De toilettes et douches collectives
4. Salle d'étude équipée des ordinateurs et internet



Conditions financières

Les frais d'hébergement sont fixés au forfait mensuel de 30.000 frs pour une période de dix mois août à mai. Les parents qui le désirent peuvent payer plusieurs mois à la fois, mais autant que possible sans prendre de retard. Les virements à la BT doivent indiquer clairement le nom de la jeune fille concernée.

Lors de l'inscription il est demandé une somme de 15.000 frs non remboursable pour réserver la place.

Ces frais comprennent:

- Les repas du matin et soir du lundi au vendredi.
- Les trois repas des samedis et dimanches ainsi que les petites vacances.

Frais divers

Par contre, les familles auront à régler les frais de cantine et de scolarité directement à l'établissement.

AIDES FINANCIERES

Les familles peuvent être aidées par les organismes sociaux (CPS ou Affaires Sociales) selon leur régime de couverture sociale. Pour cela, se renseigner auprès des représentants de ces organismes dans les îles dès le début du troisième trimestre.



« **PERE : TON NOM EST PRIERE** »

Le Groupe d'animation Harmonie Divine

ORGANISE UNE RETRAITE POUR TOUS DU : **vendredi 30 mai, samedi 31 mai et dimanche 1 juin 2025**
à **TIBERIADE**

Thème : « **PERE : TON NOM EST PRIERE** »

BULLETIN D'INSCRIPTION A NOUS RETOURNER

HOMME	FEMME
NOM.....	NOM.....
PRENOM	PRENOM
Date de Naiss	Date de Naiss.....
Tél / Vini.....	Tél / Vini.....
Religion.....	Religion.....
Paroisse.....	Paroisse.....
Observation.....	Observation.....
Adresse.....Îles.....	
Paiement : Espèces.....	

RENSEIGNEMENTS

Date : vendredi 30 mai à 16h30, samedi 31 mai et dimanche 1 juin 2025 vers 12h

Lieu : Tibériade (**Taravao, route de Toahutu, pk 2.200 ct mont**)

Frais de retraite payable : **5000 F par personne, 10 000 F le couple**

- Aucune inscription n'est prise sur place - Aucun remplacement ne sera fait sans notre accord.

Une attestation d'inscription valant reçu de paiement sera remise à chaque couple.

Prévoir une tenue convenable

PREDICATEUR : Diacre Juanito, Patrice BURNS

Responsables des inscriptions : *Diacre Juanito, Patrice BURNS 87342758 / 40485438, Hina TEHIVA 87794897 et 87297929*

NB : Une fiche d'inscription par retraitant et par couple

ATTESTATION D'INSCRIPTION

(à conserver et à présenter sur place au service d'accueil)

Le coordonnateur soussigné atteste que :

Mr.....Melle/Mme.....

est / sont inscrit (s) à la retraite pour tous du vendredi 30 mai, samedi 31 mai et dimanche 1 juin 2025

-Accueil à partir de 16h30 – Début de la retraite : le vendredi 30 mai à 18h au dimanche 1 juin 2025 vers 12h



FICHE D'INSCRIPTION AUX ÉCOLES DE FORMATION
API PARAU TAPA'O RA'A I'OA NO TE MAU HAAPIIRA'A

Haapiira'a Katekita	
Haapiira'a Nota	
Emmaüs	
Nazareth	
Sykar	
Antioche / Anetiohia	
Reo Maohi	

MATAHITI 2025

PAROISSE _____ DE _____
PAROITA NO

NOM : _____ PRÉNOM : _____
PA'ERAA I'OA

NOM de jeune fille : _____
PA'ERAA hou te fa'aipoipora'a

Né(e) le : _____ à _____
Fanau hia i

Année de baptême : _____
Matahiti papetitora'a

Situation familiale : _____ Nombre d'enfants : _____
Tiara'a utuafare E hia tamarii

Adresse : _____ Profession : _____
Nohora'a Imira'a moni

N° Tél : _____ Adresse « mail » : _____
Numera niuniu Afata natiraa

Service(s) au sein de la paroisse : _____
Tavinira'a i roto i te paroita

Fonction agréée par le diocèse : _____
Ti'ara'a haamana'hia e te ariepikopora'a

C'est la _____ que je viens à cette école
Teie te o to'u haerera'a mai i teie haapiira'a

J'ai suivi la session de l'année : _____
Ua tae mai au i te matahiti

Je soussigné _____ (Curé, Diacre) de la paroisse, _____
O vau nei o (Perepitero, Tiatono) no te paroita

_____, autorise _____
te faarii nei au ia

_____ à suivre l'école _____
ia haere i te haapiira'a

Le candidat
Te pipi

Le curé ou le diacre
Te perepitero, te tiatono